



RÈGLEMENT DU JEU
« ENQUÊTE DE SATISFACTION »
PAR TIRAGE AU SORT.

Règlement du jeu-concours

« Enquête de satisfaction Festi'Zac 2025 »

Article 1 – Organisateur

L'association **Festi'Zac**, dont le siège est à 46 avenue de Soufflenheim - 87240 AMBAZAC, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Enquête de satisfaction Festi'Zac 2025 ».

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres de l'organisation du festival.

La participation est limitée à **une seule par personne** (même nom, même adresse e-mail).

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, il suffit de répondre à l'**enquête de satisfaction Festi'Zac 2025** entre le **03 octobre 2025** et le **19 octobre 2025** inclus, accessible via :

- le site internet www.festizac.fr
- les réseaux sociaux officiels (Facebook, Instagram, LinkedIn),
- la newsletter officielle Festi'Zac.

Toute participation incomplète, frauduleuse ou hors délai sera considérée comme nulle.

Article 4 – Tirage au sort et dotation

Un **seul tirage au sort** sera effectué parmi l'ensemble des participants valides au plus tard le **25 octobre 2025**.

Un **seul gagnant** sera désigné et remportera un **Pass 2 jours pour le Festi'Zac 2026**.

Le lot n'est ni échangeable, ni remboursable.

Article 5 – Information du gagnant

Le gagnant sera informé par e-mail à l'adresse fournie lors de sa participation.
Sans réponse dans un délai de 10 jours, le lot sera attribué à un suppléant désigné par un nouveau tirage au sort.

Article 6 – Responsabilités

L'organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le jeu en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Article 7 – Protection des données

Les données personnelles collectées (adresse e-mail et réponses à l'enquête) sont destinées uniquement à l'association Festi'Zac pour les besoins du tirage au sort et de l'analyse de satisfaction.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant peut exercer ses droits d'accès, de rectification ou de suppression en contactant : festizac@festizac.fr

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Fait à AMBAZAC le 03/10/25

Éric Chevée,
président de Festi'Zac